



N° 26AR014

20 mars 2026

Délégations de fonction d'officier d'Etat civil et de signature attribuées à Monsieur Nicolas GRANGÉ, responsable du service population

Accueil, population

Nombre de pages : 2

Télétransmis en Préfecture le :

Le Maire de la ville de La Tronche,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-30, R.2122-8 et R. 2122-10 ;

Vu le Code civil ;

Vu le Décret n°2017-270 du 1^{er} Mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier d'état civil exercées par le Maire ;

Vu le Décret n°2018-343 du 9 mai 2018 et notamment son article 4 ;

Vu le code électoral et notamment les articles L16 à L18 et L30 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration communale et pour une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que certaines fonctions exercées en tant qu'agent de l'Etat, puissent être déléguées à plusieurs agents du service population.

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Nicolas GRANGÉ, agent titulaire, responsable du service population,

pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés, destinées à l'étranger.
- La légalisation des signatures.
- La signature des attestations de recensement citoyen.
- La signature des autorisations en matière de police des funérailles : fermeture de cercueil, crémation, inhumation, exhumation, de dépôt temporaires de cercueil et de dispersion des cendres.
- La signature des décisions d'inscription et de radiation des listes électorales et de la signature de manière dématérialisée des inscriptions, modifications et radiations sur les listes électorales, via le Répertoire Electorale Unique géré par l'INSEE.

Article 2 : Délégation de fonction d'officier d'Etat civil est donné à Monsieur Nicolas GRANGÉ, agent titulaire afin d'être délégué dans l'ensemble des attributions d'Officier d'Etat Civil, sauf celles prévu à l'article 75 du code civil ;



Ville de La Tronche

74, Grande Rue

38700 La Tronche

04 76 63 77 00

www.latronche.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260320-26AR014-AI

Berger
Levrault

Article 3 : Le présent arrêté est applicable dès qu'il aura été procédé à sa notification auprès de l'intéressé, à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Procureur de la République près le tribunal Judiciaire de Grenoble, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère,
- Monsieur le Procureur de la République près le tribunal Judiciaire de Grenoble,
- L'intéressé.

Article 6 : Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, sis 2 place de Verdun, 38000 Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet <https://www.telerecours.fr>

Le maire,
Bertrand SPINDLER

Notifié à l'agent le : 23 mars 2026
Signature :








Signé par : BERTRAND SPINDLER
Date : 20/03/2026
Qualité : MAIRE



Bordereau de signature

2026-arrêté délégation NG.pdf15669

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	18/03/2026	
LOIC DURET, <i>DIRECTEUR ADMINISTRATION GENERALE</i>	18/03/2026	
BERTRAND SPINDLER, <i>MAIRE</i>	20/03/2026	  Certificat au nom de BERTRAND SPINDLER (COMMUNE DE LA TRONCHE), émis par CertEurope eID User, valide du 12 sept. 2023 à 14:18 au 12 sept. 2026 à 14:18.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // ACTES ADM MAIRE